

Acte N° 2019-16

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 septembre 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur le CPER 2021-2027

Les membres du Conseil d'administration sont informés des projets immobiliers de l'Université proposés à l'inscription du CPER pour la période 2021-2027 :

sur le campus de la porte des Alpes :

- Rénovation des bâtiments L et V
- Installation de panneaux photovoltaïques, notamment sur la toiture du futur Learning centre
- Construction d'une Maison de la création

sur le campus des berges du Rhône :

- Création d'une Maison de la recherche (visant à accueillir le service de la recherche, plusieurs laboratoires, dont le GATE, création d'une salle immersive pour les besoins de la MSH, salles de soutenance de thèse...)
- Création d'une Maison des partenariats (relations avec les acteurs socio-économiques, développement de la formation tout au long de la vie (FTLV), diffusion des savoirs et recherches partenariales, entrepreneuriat étudiant et incubation, cercle des partenaires, pôles de spécialités et chaires partenariales de l'établissement)

Fait à Lyon, le 23 septembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie Dompnier
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.